

La nouvelle base 95

Après les bases 56, 59, 62, 71 et 80, voici la nouvelle base 95 des comptes nationaux français.

La mettre en place a été un très gros travail. Les premières équipes ont travaillé dès 1993. Puis la mobilisation s'est étendue à tous les comptables nationaux, à l'Insee comme dans nos services partenaires, à la Banque de France, à la Comptabilité publique, ou à la Direction de la prévision. Nombreux sont ceux qui ont dû chiffrer la base naissante tout en poursuivant les anciennes séries, soit une double charge de travail pendant plusieurs années.

Mais ce changement de base va entraîner aussi un gros travail d'adaptation pour les utilisateurs, modélisateurs ou économètres, qui vont devoir notamment réestimer leurs équations. Alors pourquoi se donner tout ce travail ?

Tout simplement parce que l'économie et les besoins d'information sur l'économie évoluent très vite et que les comptes nationaux doivent s'y adapter. Mais, si les utilisateurs appellent de leurs vœux cette adaptation, ils veulent aussi des séries homogènes les plus longues possibles et sans révisions incessantes. En d'autres mots, ils veulent les changements mais les préfèrent concentrés dans le temps. En France, on a répondu à ces besoins contradictoires sous la forme de changements de base décennaux d'assez grande ampleur. Peut-être sera-t-on amené à l'avenir à en faire de moins importants, mais plus fréquents, tous les cinq ans par exemple, à l'instar de nombreux autres pays.

Mais sous cette forme ou une autre, un changement de base est une opération lourde. Abusé par le langage même des statisticiens, qui calent le millésime d'un changement de base sur l'année de référence des prix constants¹, on pourrait croire que la principale modification consiste dans le nouveau cru de prix constants. Il n'en est rien. Un changement de base, c'est en effet au minimum trois améliorations substantielles : une adaptation de la couverture et des définitions des comptes aux réalités

1. De même que la base 80 correspondait à des prix constants de l'année 1980, la base 95 correspond à des prix constants de l'année 1995.

économiques nouvelles et aux besoins d'information nouveaux, une réévaluation des niveaux des grands agrégats par la mobilisation de sources statistiques non exploitables tous les ans, et, en dernier lieu, une mise à jour de l'année de référence des prix constants.

Pour la base 95, l'adaptation aux réalités économiques nouvelles tient essentiellement à quatre innovations :

- la mise en œuvre des améliorations apportées par un système comptable totalement harmonisé au niveau européen. Les sceptiques pensaient ne jamais voir la mise en place d'un système international aussi précis. C'est chose faite avec le Système européen de comptabilité (SEC 95), instauré dans tous les pays de l'Union, et au même moment. Certes, le soubassement statistique des comptes nationaux continuera à différer d'un pays à l'autre, en nature et en qualité. Mais un pas très important est maintenant franchi qui justifie l'utilisation de plus en plus grande des comptes nationaux dans la gestion de l'Union européenne et monétaire. On notera au passage que l'adaptation au SEC 95 a été moins lourde en France, où l'on avait anticipé beaucoup de ses recommandations, que dans les autres pays. Les utilisateurs français, contrairement aux Britanniques par exemple, ne seront pas dépaysés par un système qui est très fortement inspiré par l'expérience française. Les experts de l'Insee et de la Banque de France ont d'ailleurs largement contribué à la rédaction du SEC 95 ;

- l'intégration des départements d'outre-mer dans les comptes nationaux français, qui a été réalisable dès lors que le système statistique des DOM s'était enrichi et intégré dans les statistiques macroéconomiques françaises. On constatera que l'indice des prix à la consommation (IPC) et les comptes nationaux ont fait cette intégration de conserve ;

- l'extension de l'investissement à une partie de l'immatériel, et en particulier les logiciels. Longtemps attendue, cette extension pourra décevoir les économistes et comptables nationaux français qui préconisaient une extension encore plus grande. Mais c'est déjà un pas important dans le bon sens ;

- et, surtout, un changement de nomenclature. Coiffant la très importante, mais souvent ignorée, mise en place d'une nomenclature européenne dans toutes les statistiques des pays membres, les comptes nationaux sont maintenant compatibles avec la nomenclature d'activités française (NAF), elle-même cohérente avec la nomenclature

d'activités des communautés européennes (NACE). Ce changement de nomenclature a été probablement l'opération la plus coûteuse pour les producteurs de la nouvelle base. Le résultat valait tous ces efforts : une nomenclature plus comparable au niveau international, des regroupements plus adaptés aux activités d'aujourd'hui, et, surtout, une décomposition plus fine des services, réclamée à raison depuis longtemps pour améliorer l'analyse du secteur devenu le plus important de l'économie.

Mais la mise en place d'une nouvelle base est aussi l'occasion de mobiliser les sources qui ne sont pas exploitées dans les procédures trimestrielles ou annuelles de calcul des comptes nationaux, malgré le système de révision sophistiqué bien connu des comptes « provisoire », « semi-définitif » et « définitif »². C'est le cas par exemple de l'enquête quadriennale sur le logement.

On pourrait être étonné par le nombre de révisions entre l'ancienne et la nouvelle base. Mais il ne faut pas se laisser abuser : les principales proviennent de changements de définitions, elles concernent les niveaux et beaucoup moins les évolutions. Ces dernières sont évidemment, et heureusement, beaucoup plus stables d'une base à l'autre. Les niveaux des agrégats et ratios intéressent par contre beaucoup en comparaison internationale. Leurs modifications, provenant surtout de changements de définitions, illustrent paradoxalement les difficultés antérieures de comparaison internationale. On peut donc aussi voir les révisions des niveaux comme une amélioration significative de la comparabilité des données en Union européenne.

Le présent dossier, auquel ont contribué Anne GOUZEL-JOBERT, Jean-Pierre BERTHIER et Guillaume RABAUD, est conçu comme un guide pratique de l'utilisateur de la nouvelle base (résumé des principaux changements, mémento des tableaux, liste des nomenclatures)³. On n'y reviendra que peu sur le détail des grands changements conceptuels annoncés dans le dossier consacré à la comptabilité nationale du *Courrier des statistiques* n° 69 de mars 1994, pour la plupart réalisés.

Mais tout n'a pas pu pour autant être finalisé et certains changements de conventions sont apparus depuis. C'est le cas par exemple du changement de traitement des pertes provisionnées sur créances douteuses des institutions

2. On notera au passage, qu'en base 95, il n'y aura que trois révisions au lieu de quatre, le « semi-définitif 2 » n'étant plus nécessaire compte tenu des progrès accomplis dans la mise à disposition des statistiques d'entreprises.


3. Il s'ajoute aux articles d'*Économie et Statistique* cités page XX.

financières vis-à-vis des sociétés non financières⁴, ou de la fraude fiscale, dont les revenus sont maintenant par convention conservés aux entreprises au lieu d'être distribués aux ménages. Ces deux modifications contribuent à la forte modification du niveau des soldes finals (capacité de financement/besoin de financement), comme on le voit page VII. Mais les difficultés méthodologiques étaient particulièrement évidentes dans ces deux exemples. D'un côté, le traitement des « provisions » est une difficulté intrinsèque de la comptabilité nationale puisque, par définition, elles constituent une vision d'un agent sur un autre qui n'est pas forcément partagée à l'inverse, alors que la comptabilité nationale demande une symétrie complète des flux. De l'autre, personne ne sait retracer les flux qui ont pour origine la fraude fiscale. Il fallait dans les deux cas évoluer dans le même sens au niveau européen.

En 1988, à l'occasion du précédent changement de base (qui avait consisté à passer de la base 71 à la base 80), l'Insee avait organisé un « séminaire-recherche » et demandé à des économistes utilisateurs leur avis sur cette opération. Il est utile de mesurer le changement de base d'aujourd'hui à l'aune de leurs remarques d'alors.

Mettant par dessus tout le besoin de séries longues, ils avaient beaucoup regretté qu'à la première publication, seules soient disponibles les dix années 1977-1986 (les années 1970-1976 ne l'ont été qu'une année plus tard). Aussi, pour les biens et services, vingt-deux années de séries annuelles homogènes (1977-1998) seront mises à disposition en base 95 dans les deux mois qui suivront la première publication à la mi-mai et quatorze années (1985-1998) pour le tableau économique d'ensemble. Pour les comptes de biens et services trimestriels, quatorze années (1985-1998) seront disponibles dès la première publication. L'objectif de fournir 1970-1998, soit 29 ans, pour la plupart des séries, devrait être atteint avant la fin de l'année. Le maximum sera fait pour la réropolation des comptes financiers et de patrimoine. Mais les utilisateurs qui veulent mettre au point des modèles « zone Euro » risquent d'être néanmoins déçus car les autres pays membres sont beaucoup moins avancés dans la réropolation, en particulier pour les comptes trimestriels.

4. En base 80, toutes les pertes provisionnées des banques vis-à-vis des entreprises en faillite (75 milliards de francs en 1995, par exemple) étaient enregistrées en transfert en capital des premières vers les secondes, ce qui diminuait la capacité de financement des premières tout en augmentant celle des secondes. En base 95, on a changé l'enregistrement de ces flux qui sont maintenant sans impact sur la capacité/besoin de financement.



La deuxième critique des économistes portait sur les prix constants. Publier en 1988 des comptes aux prix de 1980, avec un écart de 8 ans, leur paraissait presque inacceptable, surtout après le contre-choc pétrolier de 1986. De gros efforts ont été faits pour la base 95. En premier lieu, la base de prix constants sera l'année 1995, soit un écart limité à quatre ans. En second lieu, nous publierons aussi des séries aux prix (chaînés) de l'année précédente, dont l'avantage est de reposer, quelle que soit l'année, sur les structures de prix adéquates⁵. Enfin, l'adoption d'un système simplifié mais automatisé de calcul des prix constants d'une année fixe permettra de tenir une vieille promesse : nous prenons en effet l'engagement de changer l'année de prix constants tous les cinq ans, et de passer à des prix 2000 en 2004.

À l'époque du séminaire, les utilisateurs avaient par ailleurs tracé d'autres priorités de progrès pour les comptes nationaux : calcul de la précision des comptes, meilleur partage volume/prix, meilleure connaissance des consommations intermédiaires. Les moyens ont malheureusement manqué pour investir dans ces voies et des choses restent encore à faire. Par contre, on ne pourra pas dire cette fois que les comptes trimestriels ont été délaissés. Ils vont en effet gagner en précision en étant calculés (mais pas forcément publiés) en 40 postes au lieu de 16. Mais surtout, des comptes trimestriels CJO-CVS vont être maintenant disponibles (ainsi que des comptes bruts). Par ailleurs, la synthèse du compte provisoire de biens et services sera faite à partir de 2000 au sein des comptes trimestriels.

Dix ans après le dernier changement de base, la comptabilité nationale continue vraiment de progresser...

François LEQUILLER
Chef du département des comptes nationaux
Insee

5. Ces prix constants sont recommandés par le SEC. Ils ont cependant l'inconvénient de ne pas être exactement additifs, au contraire des prix constants d'une année fixe.

De la base 80 à la base 95 : principaux changements conceptuels

⇒ Le territoire économique est étendu aux départements d'outre-mer.

⇒ Le champ de la formation brute de capital fixe (FBCF), c'est-à-dire en première approximation l'investissement, est élargi à un certain nombre de services constituant ce que l'on appelle souvent des investissements immatériels : logiciels informatiques pour l'essentiel, mais aussi œuvres littéraires et artistiques originales, notamment dans le domaine audiovisuel, et dépenses de prospection minière.

⇒ La notion de consommation des ménages se dédouble en dépense de consommation et consommation effective :

- la dépense de consommation des ménages couvre un champ un peu plus étroit que la consommation des ménages telle qu'elle était définie en base 80, puisque ne comprenant que ce qui est effectivement à la charge des ménages, après remboursement ou prise en charge par ailleurs d'une partie des dépenses (médicaments, loyers) ;
- par contre, ces éléments sont incorporés à la consommation effective des ménages, qui recouvre en sus la partie « individualisable » des autres dépenses des administrations, c'est-à-dire l'essentiel des dépenses de santé, d'éducation et d'action sociale.

⇒ La production est évaluée au prix de base, qui retranscrit les recettes effectives du producteur. La principale différence, par rapport à la base 80, consiste à intégrer le montant des subventions sur les produits et à retrancher celui des impôts sur les produits. Ces deux corrections se reportent sur la valeur ajoutée, désormais au prix de base et non plus au prix du marché. Toutefois, les modalités de passage de la valeur ajoutée au produit intérieur brut (PIB) sont modifiées en conséquence, de façon à ne pas changer ce dernier agrégat.

⇒ Le transport de marchandises est pour l'essentiel traité sous forme de marges de transport, à l'instar des marges commerciales.

⇒ La valorisation des importations et exportations passe d'un système CAF / FAB en base 80 (CAF pour les importations, FAB pour les exportations) à un système FAB / FAB en base 95¹. Plus précisément, on introduit dans les comptes une correction CAF → FAB concernant la valorisation globale des biens importés (chaque équilibre de biens restant valorisé CAF, cf. tableau des entrées sorties pages XIV et XV) :

- si le transport de la frontière douanière du pays exportateur à celle de la France a été assuré par un transporteur résident², on retranche le montant des frais afférents de la valeur CAF des biens en question (et il n'est plus nécessaire de rajouter ce même montant aux exportations de services de transports) ;

- si le transport de la frontière douanière du pays exportateur à celle de la France a été assuré par un transporteur non résident, on retranche le montant des frais afférents de la valeur CAF des biens en question, et on le comptabilise en importations de services de transports.

Le solde commercial global n'est pas affecté par ce changement conceptuel.

⇒ Le moment d'enregistrement des flux monétaires est changé. Le principe général est de passer d'un enregistrement en termes d'encaissement-décaissement à une comptabilisation au moment du fait générateur (c'est-à-dire l'événement qui donne naissance au flux monétaire en question). La TVA est ainsi affectée à la même année que l'emploi taxé et non plus à l'année de sa perception. Cependant, ce principe général doit en pratique être parfois assoupli.

⇒ La ligne de partage entre sociétés non financières et administrations publiques (APU) est désormais la suivante : lorsque le produit des ventes couvre plus de 50 % des coûts de production, l'unité doit être considérée comme marchande et classée en société non financière ; dans le cas contraire, elle est classée en APU.

⇒ Enfin, mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un changement conceptuel, on privilégiera, s'agissant des évolutions en volume, la publication de séries dites aux « prix de l'année précédente, chaînés, base 1995 », calculées en multipliant les valeurs 1995 par le produit des indices de volume relatifs aux années ultérieures³.

Ce dispositif de chaînage présente l'avantage de gommer les effets de distorsion des prix relatifs inhérents aux séries aux prix d'une année fixe, de plus en plus marqués au fur et à mesure que l'on s'éloigne de cette année fixe.

Un inconvénient toutefois est que pour des raisons purement arithmétiques, les séries ainsi chaînées ne satisfont plus exactement aux égalités comptables. C'est pourquoi seront également calculés et rendus publics des « comptes aux prix de l'année 1995 », qui remplaceront les comptes aux prix de 1980 de la base précédente.

1. La valorisation CAF (coût, assurance, fret) inclut les frais d'assurance et de fret de la frontière douanière du pays exportateur à la frontière douanière du pays importateur. Ces frais ne sont en revanche pas pris en compte en valorisation FAB (franco à bord).

2. C'est-à-dire implanté sur le territoire économique national.

3. Par exemple, les séries 1999 aux « prix de l'année précédente, chaînés, base 1995 » seront calculées en multipliant les valeurs 1995 par le produit des indices de volume 1996, 1997 et 1998.

Comparaison de la base 95 avec la base 80, année 1995, en milliards de francs

Fiche PIB	Base 80	Base 95
PIB	7662	7752
Consommation finale	6082	6154
dont Consommation finale des ménages (B80)	4587	
Dépense de consommation des ménages (B95)		4257
dont Consommation finale des administrations	1496	1851
Formation brute de capital		1492
dont FBCF totale	1375	1457
dont FBCF des SNFEI	758	807
dont FBCF des APU	242	253
dont FBCF des ménages hors EI	351	356
dont Objets de valeur		6
dont Variations de stocks	+24	+29
Exportations	1803	1745
Importations	1621	1638
Solde du commerce extérieur	+182	+107

Principaux résultats des comptes de secteurs	Base 80	Base 95
Ménages		
Épargne brute	777,6	831,5
Revenu disponible brut (RDB)	5 364,2	5 088,9
<i>Taux d'épargne (Épargne/RDB)</i>	14,5 %	16,3 %
<i>Taux d'épargne financière (Capacité de financement/RDB)</i>	8,1 %	7,7 %
Sociétés non financières		
Valeur ajoutée (VA)	4 124,0	3 978,9
Excédent brut d'exploitation (EBE)	1 320,7	1 305,5
<i>Taux de marge (EBE/VA)</i>	32,0 %	32,8 %
Épargne brute	773,4	676,2
<i>Taux d'épargne (Épargne/VA)</i>	18,8 %	17,0 %
Formation brute de capital fixe (FBCF)	673,1	722,7
<i>Taux d'investissement (FBCF/VA)</i>	16,3 %	18,2 %
<i>Taux d'autofinancement (Épargne/FBCF)</i>	114,9 %	93,6 %
Sociétés financières		
Valeur ajoutée (VA)	351,4	364,8
Excédent brut d'exploitation (EBE)	130,6	147,4
<i>Taux de marge (EBE/VA)</i>	37,2 %	40,4 %
Épargne brute	89,7	116,1
<i>Taux d'épargne (Épargne/VA)</i>	25,5 %	31,8 %
Formation brute de capital fixe (FBCF)	18,4	39,6
<i>Taux d'investissement (FBCF/VA)</i>	5,2 %	10,9 %
<i>Taux d'autofinancement (Épargne/FBCF)</i>	487,5 %	293,2 %
Capacité ou besoin de financement		
Sociétés non financières	+ 101,7	- 32,8
Sociétés financières	- 31,5	+ 110,3
Administrations publiques	- 412,8	- 444,3
Ménages	+ 432,4	+ 389,4
Institutions sans but lucratif au service des ménages	+ 16,4	+ 3,7
Reste du monde	- 106,1	- 26,2

Branches d'activités et produits : Nomenclature de diffusion

(116 branches – 114 produits)¹**DA Agriculture (= EA)****EA Agriculture, sylviculture, pêche****FA0 Agriculture, sylviculture, pêche**

GA01 Agriculture, chasse, services annexes (NAF = 01)

GA02 Sylviculture, exploitation forestière, services annexes (NAF = 02)

GA03 Pêche, aquaculture (NAF = 05)

DB Industrie (= EB à EG)²**EB Industries agricoles et alimentaires****FB1 Industries de la viande et du lait**

GB01 Industrie des viandes (NAF = 15.1)

GB02 Industrie du lait (NAF = 15.5)

FB2 Autres industries agricoles et alimentaires

GB03 Industrie des boissons (NAF = 15.9)

GB04 Travail du grain ; Fabrication d'aliments pour animaux (NAF = 15.6 + 15.7)

GB05 Industries alimentaires diverses (NAF = 15.2 + 15.3 + 15.4 + 15.8)

GB06 Industrie du tabac (NAF = 16)

EC Industries des biens de consommation**FC1 Habillement, cuir**

GC11 Industrie de l'habillement et des fourrures (NAF = 18)

GC12 Industrie du cuir et de la chaussure (NAF = 19)

FC2 Edition, imprimerie, reproduction

GC20 Edition, imprimerie, reproduction (NAF = 22)

FC3 Pharmacie, parfumerie et entretien

GC31 Industrie pharmaceutique (NAF = 24.4)

GC32 Fabrication de savons, de parfum et de produits d'entretien (NAF = 24.5)

FC4 Industries des équipements du foyer

GC41 Fabrication de meubles (NAF = 36.1)

GC42 Bijouterie et fabrication d'instruments de musique (NAF = 36.2 + 36.3)

GC43 Fabrication d'articles de sports, jeux et jouets et produits des autres industries diverses (NAF = 36.4 à 36.6)

GC44 Fabrication d'appareils domestiques (NAF = 29.7)

GC45 Fabrication d'appareils de réception, enregistrement, reproduction (son et image) (NAF = 32.3)

GC46 Fabrication de matériel optique et photographique, horlogerie (NAF = 33.4 + 33.5)

ED Industrie automobile**FD0 Industrie automobile**

GD01 Construction automobile (NAF = 34.1 + 34.2)

GD02 Fabrication d'équipements automobiles (NAF = 34.3)

EE Industries des biens d'équipement**FE1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire**

GE11 Construction navale (NAF = 35.1)

GE12 Construction de matériel ferroviaire roulant (NAF = 35.2)

GE13 Construction aéronautique et spatiale (NAF = 35.3)

GE14 Fabrication de cycles, motocycles, matériel de transport non classé ailleurs (NAF = 35.4 + 35.5)

FE2 Industries des biens équipements mécaniques

GE21 Fabrication d'éléments en métal pour la construction (NAF = 28.1)

GE22 Chaudronnerie, fabrication de réservoirs métalliques et de chaudières (NAF = 28.2 + 28.3)

GE23 Fabrication d'équipements mécaniques (NAF = 29.1)

GE24 Fabrication de machines d'usage général (NAF = 29.2)

GE25 Fabrication de machines agricoles (NAF = 29.3)

GE26 Fabrication de machines outils (NAF = 29.4)

GE27 Fabrication d'autres machines à usage spécifique (NAF = 29.5)

GE28 Fabrication d'armes et munitions (NAF = 29.6)

FE3 Industries des équipements électriques et électroniques

GE31 Fabrication de machines de bureau et matériel informatique (NAF = 30)

GE32 Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques (NAF = 31.1)

GE33 Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (NAF = 32.2)

GE34 Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie (NAF = 33.1)

GE35 Fabrication de matériel de mesure et de contrôle (NAF = 33.2 + 33.3)

EF Industries des biens intermédiaires**FF1 Industries des produits minéraux**

GF11 Extraction de minerais métalliques (NAF = 13)

GF12 Autres industries extractives (NAF = 14)

GF13 Fabrication de verre et d'articles en verre (NAF = 26.1)

GF14 Fabrication de produits céramiques et de matériaux de construction (NAF = 26.2 à 26.8)

FF2 Industrie textile

GF21 Filature et tissage (NAF = 17.1 à 17.3)

GF22 Fabrication de produits textiles (NAF = 17.4 + 17.5)

GF23 Fabrication d'étoffes et d'articles à maille (NAF = 17.6 + 17.7)

FF3 Industries du bois et du papier

GF31 Travail du bois et fabrication d'articles en bois (NAF = 20)

GF32 Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton (NAF = 21.1)

GF33 Fabrication d'articles en papier et en carton (NAF = 21.2)

FF4 Chimie, caoutchouc, plastiques

GF41 Industrie chimique minérale (NAF = 24.11 + 24.12 + 24.13 + 24.15)

GF42 Industrie chimique organique (NAF = 24.14 + 24.16 + 24.17)

GF43 Parachimie (NAF = 24.2 + 24.3 + 24.6)

GF44 Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques (NAF = 24.7)

GF45 Industrie du caoutchouc (NAF = 25.1)

GF46 Transformation des matières plastiques (NAF = 25.2)

FF5 Métallurgie et transformation des métaux

GF51 Sidérurgie et première transformation de l'acier (NAF = 27.1 à 27.3)

GF52 Production de métaux non ferreux (NAF = 27.4)

GF53 Fonderie (NAF = 27.5)

GF54 Services industriels du travail des métaux (NAF = 28.4 + 28.5)

GF55 Fabrication de produits métalliques (NAF = 28.6 + 28.7)

GF56 Récupération (NAF = 37)

1. Au niveau "branche", le commerce est décomposé en 3 sous-rubriques. Mais il ne constitue qu'un seul et unique produit.

2. Dont **DC Industrie manufacturière hors IAA (= EC à EF)**

NB : Tous les 0 correspondent à des zéros.

FF6	Industrie des composants électriques et électroniques
GF61	Fabrication de matériel électrique (NAF = 31.2 à 31.6)
GF62	Fabrication de composants électroniques (NAF = 32.1)

EG Energie

FG1	Production de combustibles et de carburants
GG11	Extraction de houille, lignite et tourbe (NAF = 10)
GG12	Extraction d'hydrocarbures, services annexes (NAF = 11)
GG13	Extraction de minerai d'uranium (NAF = 12)
GG14	Cokéfaction et industrie nucléaire (NAF = 23.1 + 23.3)
GG15	Raffinage de pétrole (NAF = 23.2)
FG2	Eau, gaz, électricité
GG2A	Production et distribution d'électricité (NAF = 40.1)
GG2B	Production et distribution de combustibles gazeux et de chaleur (NAF = 40.2 + 40.3)
GG22	Captage, traitement et distribution d'eau (NAF = 41)

DH Construction (= EH)**EH Construction (NAF = 45)³**

FH1	Bâtiment
GH01	Bâtiment (NAF = 45.2A + 45.2B + 45.2J + 45.2K + 45.2L + 45.2T + 45.2V + 45.3A + 45.3C + 45.3E + 45.3F + 45.4)
FH2	Travaux publics
GH02	Travaux publics (NAF = 45.1 + 45.2C + 45.2D + 45.2E + 45.2F + 45.2N + 45.2P + 45.2R + 45.2U + 45.3H + 45.5)

DJ Services principalement marchands (= EJ à EP)**EJ Commerce**

FJ1	Commerce et réparation automobile
GJ10	Commerce et réparation automobile (NAF = 50)
FJ2	Commerce de gros, intermédiaires
GJ20	Commerce de gros, intermédiaires (NAF = 51)
FJ3	Commerce de détail et réparations
GJ30	Commerce de détail et réparations (NAF = 52)

EK Transports

FK0	Transports
GK01	Transports ferroviaires (NAF = 60.1)
GK02	Transport routier de voyageurs (NAF = 60.2A à 60.2G)
GK03	Transport routier (ou par conduites) de marchandises (NAF = 60.2L à 60.2P et 60.3)
GK04	Transports par eau (NAF = 61)
GK05	Transports aériens (NAF = 62.1 + 62.2)
GK07	Manutention, entreposage et gestion d'infrastructures (NAF = 63.1 + 63.2)
GK08	Agences de voyage (NAF = 63.3)
GK09	Autres transports (NAF = 62.3 + 63.4)

EL Activités financières

FL1	Intermédiation financière
GL01	Intermédiation financière (NAF = 65)
FL2	Assurances et auxiliaires financiers
GL02	Assurances (NAF = 66)
GL03	Auxiliaires financiers et d'assurance (NAF = 67)

EM Activités immobilières

FM1	Promotion, gestion immobilière
GM01	Promotion, gestion immobilière (NAF = 70.1 + 70.3)
FM2	Location immobilière
GM02	Location immobilière (NAF = 70.2)

EN Services aux entreprises

FN1	Postes et télécommunications
GN10	Postes et télécommunications (NAF = 64)
FN2	Conseils et assistance
GN21	Activités informatiques (NAF = 72)
GN22	Services professionnels (NAF = 74.1A + 74.1C + 74.1G)
GN23	Administration d'entreprises (NAF = 74.1J)
GN24	Publicité et études de marché (NAF = 74.1E + 74.4)
GN25	Architecture, ingénierie, contrôle (NAF = 74.2 + 74.3)
FN3	Services opérationnels
GN31	Location sans opérateur (NAF = 71)
GN32	Sélection et fourniture de personnel (NAF = 74.5)
GN33	Sécurité, nettoyage et services divers aux entreprises (NAF = 74.6 à 74.8)
GN34	Assainissement, voirie et gestion des déchets (NAF = 90)
FN4	Recherche et développement
GN4A	Recherche et développement marchands (NAF = 73.M)
GN4B	Recherche et développement non marchands (NAF = 73.N)

EP Services aux particuliers

FP1	Hôtels et restaurants
GP10	Hôtels et restaurants (NAF = 55)
FP2	Activités récréatives, culturelles et sportives
GP21	Activités audiovisuelles (NAF = 92.1 + 92.2)
GP2A	Autres activités récréatives, culturelles et sportives marchandes (NAF = 92.3M à 92.7M)
GP2B	Autres activités récréatives, culturelles et sportives non marchandes (NAF = 92.3N à 92.7N)
FP3	Services personnels et domestiques
GP31	Services personnels (NAF = 93)
GP32	Services domestiques (NAF = 95)

DQ Services administrés (= EQ et ER)**EQ Education, santé, action sociale**

FQ1	Education
GQ1A	Education marchande (NAF = 80.M)
GQ1B	Education non marchande (NAF = 80.N)
FQA	Santé
GQ2A	Santé marchande (NAF = 85.1M)
GQ2B	Santé non marchande (NAF = 85.1N)
GQ2C	Activités vétérinaires (NAF = 85.2)
FQB	Action sociale
GQ2D	Action sociale marchande (NAF = 85.3M)
GQ2E	Action sociale non marchande (NAF = 85.3N)

ER Administration

FR1	Administration publique
GR10	Administration publique (NAF = 75)
FR2	Activités associatives
GR20	Activités associatives (NAF = 91)

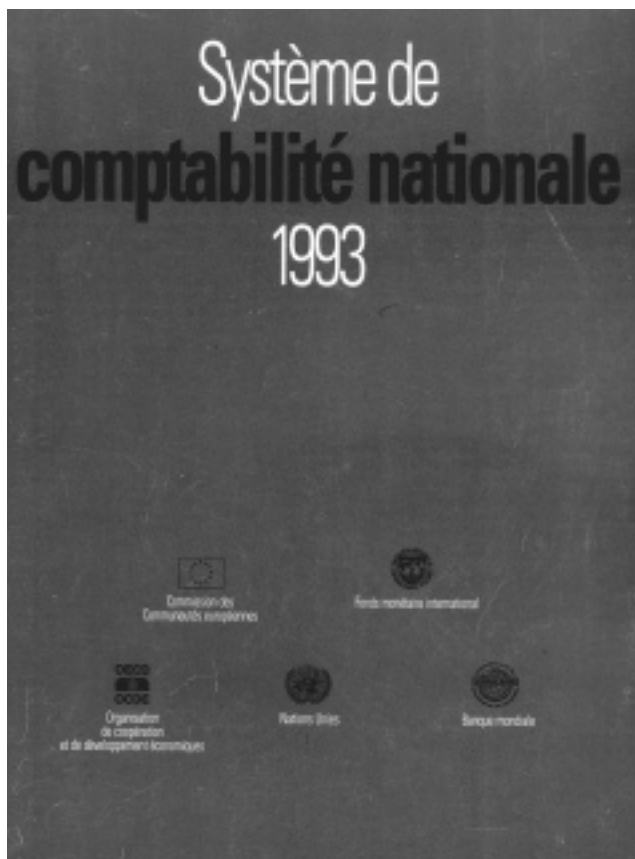
3. Purement française, la ventilation entre bâtiment et travaux publics nécessite un partage compliqué de la NACE et donc de la NAF.

Nomenclature d'opérations

P1	Production	D2	Impôts sur la production et les importations
P11	Production marchande	D21	Impôts sur les produits
P119	Production de services d'intermédiation financière indirectement mesurés	D211	Impôts de type TVA
P12	Production pour emploi final propre	D212	Impôts sur les importations autres que TVA
P13	Autre production non marchande	D214	Autres impôts sur les produits
		D29	Autres impôts sur la production
P2	Consommation intermédiaire	D291	Impôts sur les salaires et la main d'œuvre
		D292	Impôts divers sur la production
P3	Dépense de consommation finale	D3	Subventions
P31	Dépense de consommation finale individuelle	D31	Subventions sur les produits
P32	Dépense de consommation finale collective	D311	Subventions sur les importations
P4	Consommation finale effective	D319	Autres subventions sur les produits
P41	Consommation individuelle effective	D39	Subventions d'exploitation
P42	Consommation collective effective	D391	Subventions sur rémunérations
P5	Formation brute de capital	D392	Bonifications d'intérêts
P51	Formation brute de capital fixe	D393	Prise en charge d'autres coûts
P511	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes corporels	D399	Autres subventions d'exploitation
P512	Acquisitions moins cessions d'actifs fixes incorporels	D4	Revenus de la propriété
P513	Addition à la valeur des actifs non financiers non produits	D41	Intérêts
P52	Variations de stocks	D42	Revenus distribués des sociétés
P52A	Variations de stocks producteurs	D421	Dividendes
P521	Variations de stocks de matières premières et fournitures	D422	Prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés
P524	Variations de stocks de biens pour la revente	D423	Autres revenus distribués des sociétés
P53	Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	D43	Bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers
NP1	Acquisitions nettes de cessions d'actifs corporels non produits	D44	Revenus de la propriété attribués aux assurés
NP2	Acquisitions nettes de cessions d'actifs incorporels non produits	D45	Revenus de terrains et gisements
		D4A	Ajustement pour services d'intermédiation financière indirectement mesurés
P6	Exportations de biens et services	D5	Impôts courants sur le revenu et le patrimoine
P61	Exportations de biens	D51	Impôts sur le revenu
P62	Exportations de services	D59	Autres impôts courants
P7	Importations de biens et services	D61	Cotisations sociales
P71	Importations de biens	D611	Cotisations sociales effectives
P72	Importations de services	D6111	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs
D1	Rémunération des salariés	D6112	Cotisations sociales à la charge des salariés
D11	Salaires et traitements bruts	D6113	Cotisations des non salariés
D111	Salaires et traitements en espèces	D612	Cotisations sociales imputées
D112	Salaires et traitements en nature	D62	Prestations sociales en espèces
D12	Cotisations sociales à la charge des employeurs	D621	Prestations de sécurité sociale en espèces
D121	Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	D622	Prestations d'assurance sociale de régimes privés
D122	Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	D623	Prestations d'assurance sociale directe d'employeurs
		D624	Prestations d'assistance sociale en espèces

D63	Transferts sociaux en nature	F0	Actifs/ passifs financiers
D631	Prestations sociales en nature	F1	Or monétaire et droits de tirage spéciaux
D6311	Remboursements de sécurité sociale	F2	Numéraire et dépôts
D6312	Autres prestations de sécurité sociale en nature	F3	Titres autres qu'actions
D6313	Prestations d'assistance sociale en nature	F4	Prêts
D632	Transferts de biens et services non marchands individuels	F5	Actions et titres d'OPCVM
		F6	Réserves techniques d'assurance
		F7	Autres comptes à payer et à recevoir
D7	Autres transferts courants		
D71	Primes nettes d'assurance-dommages		
D72	Indemnités d'assurance-dommages		
D73	Transferts courants entre administrations publiques	B1	Valeur ajoutée
D74	Coopération internationale courante	B2	Excédent d'exploitation
D75	Transferts courants divers	B3	Revenu mixte
D751	Transferts courants aux institutions sans but lucratif au service des ménages	B4	Revenu d'entreprise
		B5	Solde des revenus primaires / revenu national
D752	Transferts courants entre ménages	B6	Revenu disponible
D753	Transferts internes aux sous-secteurs	B7	Revenu disponible ajusté
D754	Amendes et pénalités	B8	Épargne
D755	Quatrième ressource	B9A	Capacité (+) / besoin (-) de financement
D759	Autres transferts courants divers	B9B	Solde des créances et dettes
		B10	Variations valeur nette / patrimoine national
D8	Ajustement pour variation des droits des ménages sur fonds de pension	B11	Solde extérieur des biens et services
		B12	Solde extérieur courant
D9	Transferts en capital		
D91	Impôts en capital		
D92	Aides à l'investissement	E10	Emploi intérieur total
D99	Autres transferts en capital	E20	Emploi intérieur salarié
D991	Garanties et remises de dettes	E30	Emploi intérieur non salarié
D992	Primes d'épargne		
D993	Participation des employeurs à l'effort de construction		
D994	Transferts internes aux sous-secteurs	TR11	Transferts de produits fatals
D995	Admissions en non valeur et écarts à la basse caisse	TR12	Transferts agricoles
D999	Transferts en capital non dénommés ailleurs	TR13	Transferts de ventes résiduelles

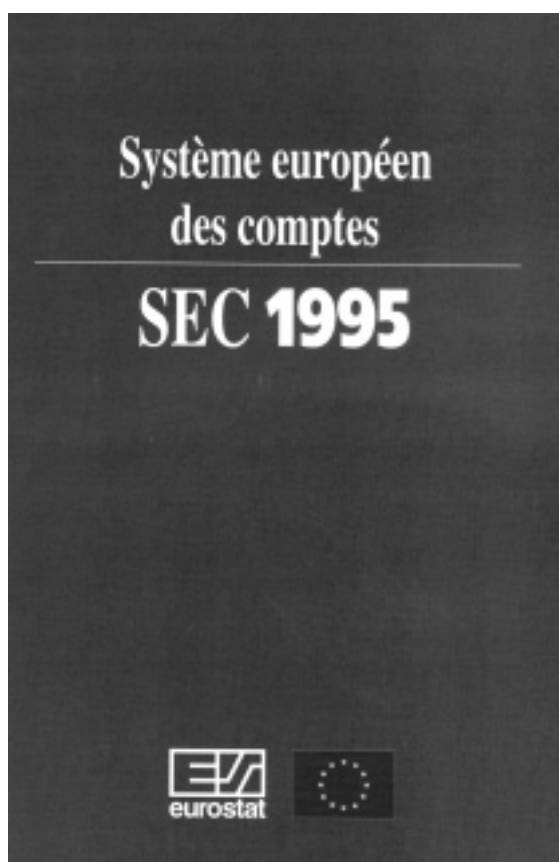
SCN 93



*Commissions des Communautés européennes
Fonds monétaire international
Organisation de coopération et de développement économiques
Nations Unies
Banque mondiale*

***Le site Intranet, bientôt Internet,
du département des comptes nationaux***

SEC 95



Version européenne du SCN 93

Comptes nationaux

L'Essec met à votre disposition les principales données annuelles et trimestrielles des Comptes Nationaux, PIB, consommation des ménages, investissement, exportations, importations consécutives à une partie des données disponibles sur ce site. Téléchargez facilement les tableaux sur votre propre ordinateur.

Nouveauté : Premiers résultats du quatrième trimestre 1998.

1992/1998 : Comptes Nationaux Trimestriels - 4^{ème} trimestre 1998 (premier tableau)

Accès à la base de données des Comptes Nationaux Trimestriels

	Données structurelles		Intranet... Les documents internes
	Données trimestrielles		Publications récentes
	Données conjoncturelles		Calendrier des prochaines publications

Nomenclature des secteurs institutionnels

S1	Total des secteurs résidents
S11	Sociétés non financières (SNF)
<i>SNFEI</i>	<i>Sociétés non financières et entrepreneurs individuels</i>
S12	Sociétés financières (SF)
S12A	Institutions financières (IF)
S121	Banque centrale
S122	Autres institutions de dépôt
S123	Autres intermédiaires financiers
S124	Auxiliaires financiers et d'assurance
S125	Sociétés d'assurance et fonds de pension
S13	Administrations publiques (APU)
S1311	Administration centrale (APUC)
S13111	État
S13112	Organismes divers d'administration centrale (ODAC)
S1313	Administrations locales (APUL)
S13131	Collectivités locales
S13132	Organismes divers d'administration locale (ODAL)
S1314	Administrations de sécurité sociale (ASSO)
S13141	Régimes d'assurance sociale
S13142	Organismes dépendant des assurances sociales (ODASS)
S14	Ménages (y compris entrepreneurs individuels)
S14A	Entrepreneurs individuels (EI)
S14B	Ménages hors entrepreneurs individuels
S15	Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLsm)
S2	Reste du monde
S21	Union européenne y compris institutions de l'Union européenne
S22	Pays tiers y compris territoires d'outre-mer

Le TES 95, en milliards de francs, au niveau D de la nomenclature d'activités et de produits

Ressources en produits									Entrées intermédiaires								
Production des produits au prix de base	Importations de biens	Importations de services	Correction CAF/FAB	Marges commerciales	Marges de transport	Impôts sur les produits		Subventions sur les produits	Total des ressources au prix d'acquisition	Branches	Agriculture	Industrie	Construction	Services ¹	Services administrés	Branche unité fictive	Total
						Total	dont TVA										
414	50			80	6	10	8	-43	517								
4477	1363			862	123	563	310	-16	7373	Agriculture	69	215	4	8	9		305
881						87	83		968	Industrie	133	2117	244	525	254		3274
5570		166	-22	-942	-130	278	175	-46	4874	Construction	3	31	120	31	29		214
1886						3	3	-9	1880	Services ¹	19	548	128	1301	219	259	2474
		81							81	Services administrés	2	12	1	14	6		36
										Correction territoriale							
	-22		22							Correction CAF/FAB							
13228	1391	247				942	579	-114	15694	Total des produits	226	2924	497	1880	518	259	6304

1. Intitulé complet : Services principalement marchands

P2	Consommation intermédiaire	226	2924	497	1880	518	259	6304
B1	Valeur ajoutée au prix de base	233	1513	376	3603	1459	-259	6925
D1	Rémunération des Salariés	44	893	232	1710	1137		4016
B2 (ou B3)	Excédent brut d'exploitation (ou revenu mixte)	189	549	135	1756	284	-259	2653
D29	Autres impôts sur la production	10	78	12	174	40		314
D39	Subventions d'exploitation	-11	-7	-3	-37	-1		-58
P1	Production des branches	459	4436	873	5483	1977		13228
P11	Production marchande	435	4408	831	4787	549		11009
P12	Production pour emploi final propre	24	28	42	587	11		693
P13	Autre production non marchande				108	1418		1526

P1	Production des branches	459	4436	873	5483	1977		13228
TR11	Transferts produits fatals		-20		20			
TR12	Transferts produits agriculture - IAA	-47	47					
TR13	Ventes résiduelles	2	14	8	68	-92		
P1	Production des produits au prix de base	414	4477	881	5570	1886		13228

Nota : En raison des arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme exacte des éléments qui y concourent.

Emplois finals															
Dépenses de consommation						FBCF						Objets de valeur	Variations de stocks	Total FBC	Exportations
Ménages	APU individuelle	APU collective	Total APU	ISBLSM	Total	SNFEI	Ménages	Sociétés financières	APU	ISBLSM	Total				
143					143	8					8		3	10	59
2113	85		85		2198	453		13	43		509	6	26	541	1360
48					49	218	275	17	195	1	706		-1	705	
1815	96	48	144	18	1977	128	82	9	15		234		2	236	188
194	913	709	1622	28	1844										
-56					-56										137
4257	1094	757	1851	46	6154	807	356	40	253	1	1457	6	29	1492	1745

Les trois approches du PIB

B1	Valeur ajoutée (au prix de base)	6925	P3	Dépenses de consommation finale	6154	D1	+ Rémunération des salariés	4016
D21	+ Impôts sur les produits	942	P5	+ Formation brute de capital	1492	B2	Excédent brut d'exploitation	2653
D31	- Subventions sur les produits	-114	P6	+ Exportations	1745	D2	+ Impôts sur la production et les importations	1256
			P7	- Importations	-1638	D3	- Subventions	-172
PIB	Produit Intérieur Brut	7752	PIB	Produit Intérieur Brut	7752	PIB	Produit Intérieur Brut	7752

Le Tableau Entrées-Sorties

Le TES, dont un modèle au niveau le plus agrégé de la nomenclature activités-produits est reproduit ici, résume les comptes de biens et services. Horizontalement, chaque ligne des 3 tableaux du haut constitue l'équilibre entre ressources et emplois pour un produit. À la production (au prix de base) et aux importations, il faut, pour aboutir à des ressources cohérentes avec des emplois valorisés au prix d'acquisition, ajouter les marges commerciales et de transport, ainsi que les impôts sur les produits (dont la TVA) et retrancher les subventions sur les produits. La ligne correction territoriale permet de tenir compte (sans ventilation par produit) des achats en France de touristes non résidents, et des achats à l'étranger des touristes français. Par ailleurs, une ligne et une colonne de correction CAF / FAB permettent d'obtenir en valorisation FAB le total des biens importés (1391).

Ces ressources sont soit utilisées comme consommation intermédiaire par les différentes branches d'activité, soit constitutives d'emplois finals. En ce qui concerne la consommation finale, le TES présente les dépenses de consommation, mais la ventilation des dépenses de consommation des APU permet de reconstituer la consommation effective des ménages (cf. changements conceptuels, page VI). La formation brute de capital (FBC) regroupe la FBCF, les variations de stocks et le solde des acquisitions-cessions d'objets de valeur (bijoux précieux par exemple).

Verticalement, chaque colonne des 3 tableaux figurant dans la page de gauche sous le titre « entrées intermédiaires » correspond à une branche d'activité. Après avoir décrit dans le tableau des entrées intermédiaires les consommations intermédiaires de chaque branche, on trouve les comptes d'exploitation par branche donnant la valeur ajoutée (au prix de base) et sa décomposition, ainsi que la production décomposée en 3 types. Enfin, le tableau des transferts permet de passer de la production des branches à la notion voisine de production des produits, point de départ des lignes du TES décrites précédemment.

Un dernier tableau permet de reconstituer le PIB, calculé à partir des trois approches classiques : production, demande, revenus.

Une nouvelle séquence de comptes

Les comptes nationaux retracent les opérations des secteurs et sous-secteurs institutionnels par l'intermédiaire d'un ensemble de comptes articulés entre eux. Cette présentation, qui permet de faire ressortir des soldes significatifs, a été conservée dans son principe et dans ses grandes lignes.

Le compte de production débouche sur la valeur ajoutée, désormais calculée au prix de base. Le compte d'exploitation aboutit à l'excédent brut d'exploitation. Pour les entreprises individuelles, ce solde est désormais appelé « revenu mixte », terme justifié par le fait que cet agrégat incorpore aussi la rémunération du travail de l'entrepreneur individuel.

La principale innovation est le partage en deux du compte de revenu : un compte d'affectation du revenu primaire, et un compte de distribution secondaire du revenu. L'objectif est de bien distinguer formation des revenus primaires et redistribution. Le solde des revenus primaires est le revenu de chaque secteur avant redistribution. Le Revenu national est le total des soldes pour tous les secteurs institutionnels. Les revenus primaires ne tiennent pas compte des transferts : impôts, cotisations et prestations sociales, pour l'essentiel. Tous ces transferts sont retracés dans le compte de distribution secondaire du revenu. Le revenu disponible, solde de ce compte, est le revenu de chaque secteur institutionnel après redistribution.

À ce stade, le nouveau système introduit une bifurcation vers un compte de redistribution du revenu en nature. Ce compte retrace le passage du revenu disponible au revenu disponible ajusté. Au revenu disponible correspond la dépense de consommation, alors qu'au revenu disponible ajusté correspond la consommation finale effective. Les deux comptes d'utilisation du revenu disponible (ajusté ou non) débouchent ainsi sur un même agrégat : l'épargne.

Après prise en compte des transferts en capital, on aboutit, dans le compte du même nom, à la « variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital ». Celle-ci est reprise dans le compte des acquisitions d'actifs non financiers, lequel permet de dégager la capacité (ou le besoin) de financement.

La séquence des comptes se poursuit normalement avec les comptes financiers et les comptes de patrimoine.

Dans l'ancien système, les soldes des comptes d'opérations courantes étaient évalués bruts. Le nouveau système prévoit de les évaluer également nets, c'est-à-dire en déduisant la consommation de capital fixe. Ces soldes nets sont en principe plus significatifs d'un point de vue économique. Cependant, l'évaluation de la consommation de capital fixe est nécessairement approximative, ce qui conduira à continuer de privilégier dans la diffusion les soldes bruts par rapport aux soldes nets.

La nouvelle séquence des comptes de secteurs, de la valeur ajoutée à la capacité de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Compte de production			
Consommation intermédiaire P2 Valeur ajoutée brute/nette au prix de base B1		Production au prix de base P1	
Compte d'exploitation			
Rémunération des salariés D1 Impôts liés à la production D29 - Subventions d'exploitation D39 Excédent brut/net d'exploitation B2 ou Revenu mixte B3		Valeur ajoutée brute/nette au prix de base B1	
Compte d'affectation des revenus primaires			
Revenus de la propriété D4 Solde brut/net des revenus primaires B5		Excédent brut /net d'exploitation B2 ou Revenu mixte B3 Rémunération des salariés D1 Impôts sur la production et les importations D2 - Subventions D3 Revenus de la propriété D4	
Compte de distribution secondaire du revenu			
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine D5 Cotisations sociales D61 Prestations sociales en espèces D62 Autres transferts courants D7 Revenu disponible brut/net B6		Solde brut/net des revenus primaires B5 Impôts courants sur le revenu et le patrimoine D5 Cotisations sociales D61 Prestations sociales en espèces D62 Autres transferts courants D7	
Compte de distribution du revenu en nature			
Transferts sociaux en nature D63 Revenu disponible brut/net ajusté B7		Revenu disponible brut/net B6 Transferts sociaux en nature D63	
Compte d'utilisation du revenu disponible		Compte d'utilisation du revenu disponible ajusté	
Dépense de consommation finale P3 Epargne brute/nette B8	Revenu disponible brut/net B6	Consommation finale effective P4 Epargne brute/nette B8	Revenu disponible brut/net ajusté B7
Compte de la variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital			
Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital B10		Epargne nette B8 Transferts en capital reçus D9 - Transferts en capital versés D9	
Compte des acquisitions d'actifs non financiers			
Formation brute de capital fixe P51 - Consommation de capital fixe Variation des stocks P52 Acquisitions moins cessions d'objets de valeur P53 Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits NP1 + NP2 Capacité (+) / Besoin (-) de financement B9A		Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital B10	

Des comptes trimestriels corrigés des jours ouvrables

La nouvelle base apporte des améliorations significatives pour les comptes trimestriels : leur synthèse s'effectue maintenant à un niveau plus détaillé de la nomenclature, l'année de référence pour les prix constants est ramenée de 1980 à 1995, enfin, on disposera de comptes trimestriels corrigés des jours ouvrables.

L'objectif des comptes trimestriels est en effet de proposer une image aussi lisible que possible des évolutions infraannuelles des principaux agrégats macroéconomiques. Pour la majorité des utilisateurs, la « lisibilité » est d'autant plus grande que l'on s'est affranchi des fluctuations systématiquement liées à la saisonnalité ou aux variations du nombre de jours ouvrables. Ainsi, les comptes trimestriels en ancienne base étaient présentés corrigés des variations saisonnières. Ils n'étaient cependant pas complètement corrigés des effets des variations du nombre de jours ouvrables. Certes, la composante purement saisonnière de ces effets était gommée par la procédure de désaisonnalisation, mais il subsistait des fluctuations liées à leur composante non saisonnière : aucune correction spécifique n'était par exemple apportée au premier trimestre des années bissextiles.

L'adaptation des comptes trimestriels au nouveau système de comptabilité nationale a été l'occasion de pallier cette lacune. Des comptes trimestriels corrigés des effets de jours ouvrables et des variations saisonnières seront calculés.

La correction des effets de jours ouvrables est issue d'une procédure économétrique, appliquée au niveau le plus fin de l'élaboration des comptes trimestriels. Consistant à extraire par régression une composante systématiquement corrélée aux variables représentant la composition en jours ouvrables de chaque période, la méthode offre deux avantages principaux :

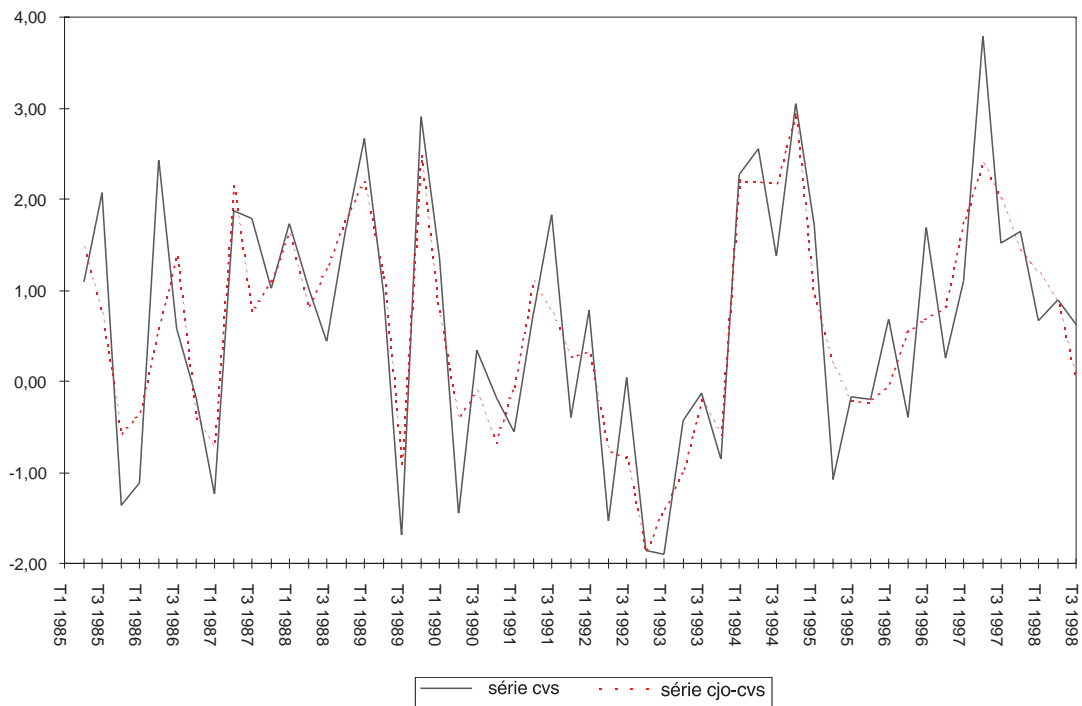
- tout d'abord, la correction calculée n'est pas proportionnelle¹. En effet, la technique économétrique identifie sur le passé la sensibilité moyenne des données au nombre de jours ouvrables, tout en permettant d'isoler la sensibilité des séries à des jours spécifiques de la semaine. Elle ne suppose notamment pas que tous les jours de la semaine (hors samedi et dimanche) ont le même effet sur la série considérée, bien que cette contrainte puisse être imposée *a posteriori* ;
- il est d'autre part possible de faire évoluer les coefficients des différents jours, la sensibilité des séries aux jours ouvrables semblant parfois évoluer avec le temps.

Une fois la série corrigée des effets de jours ouvrables, une procédure de désaisonnalisation est appliquée. Au total, la série finale est plus lisse que la série simplement corrigée des variations saisonnières, comme l'illustre le cas de la production manufacturière, présenté ci-contre.

La correction des variations saisonnières est supposée sans impact sur les grandeurs annuelles (cette hypothèse est en effet une bonne approximation si les coefficients saisonniers se déforment peu). La même supposition ne saurait toutefois s'appliquer à la correction des effets de jours ouvrables, qui va donc modifier le lien entre comptes trimestriels et comptes annuels. Dans la pratique, l'écart entre les données corrigées des effets de jours ouvrables (et des variations saisonnières) et celles de la comptabilité nationale annuelle pourra atteindre quelques dixièmes de point croissance annuelle pour les variables les plus sensibles aux effets de jours ouvrables.

1. Les méthodes dites « proportionnelles » consistent à calculer le nombre de jours ouvrables en excès ou en déficit dans la période considérée, en pourcentage du nombre de jours ouvrables de la période. On applique alors à la grandeur à corriger ce même coefficient de correction. En pratique, ces méthodes proportionnelles ont tendance à surestimer la variabilité imputable aux effets de jours ouvrables.

**Production manufacturière cvs et cjo-cvs en volume
(taux de croissance trimestriels)**



Les grandes dates du calendrier de publication de la base 95

	Comptes annuels	Comptes trimestriels
18 mai 1999, première publication	séries 1991-1998, biens et services, et 1995-1998, tableau économique d'ensemble	séries 1985-1998, biens et services
fin juin 1999	séries 1977-1998, biens et services, et 1985-1998, tableau économique d'ensemble	
28 juin 1999	rencontre CNIS sur la base 95	
septembre 1999	tableaux financiers, comptes de patrimoine	séries 1977-1999.II, biens et services, et 1985-1999.I, tableau économique d'ensemble
décembre 1999	séries 1970-1998, biens et services et tableau économique d'ensemble	

Bibliographie

Berthier J.-P. - Les nouvelles évaluations de biens et services dans les comptes nationaux, *Économie et Statistique* n° 321-322, 1999-1/2

Bournay J., Braibant M., Isnard R., Malinvaud E., Minder J.-F., Vanoli A. - Dossier comptabilité nationale, *Courrier des statistiques* n° 69, mars 1994

Madelin V. - Les comptes des secteurs institutionnels : de la base 80 à la base 95, *Économie et Statistique* n° 321-322, 1999-1/2

Temam D. - Vingt ans après, la comptabilité nationale s'adapte, *Économie et Statistique* n° 318, 1998-8

Vanoli A. - La révision du SCN, *Courrier des statistiques* n° 58-59, octobre 1991 (texte revu et complété en novembre 1993)

Système de comptabilité nationale (1993), manuel préparé sous les auspices du Groupe de travail intersecrétariat réunissant l'ONU, la Banque mondiale, le FMI, l'OCDE, la CEE

Système européen des comptes (SEC 1995), Office des publications officielles des communautés européennes